

GESTION MENÉE DANS DES CONDITIONS D'INCERTITUDE
SUR LA TAILLE DES STOCKS ET LE RENDEMENT ADMISSIBLE

Pêcheries abandonnées

7.1 Le Comité scientifique avait été prié de mettre au point une procédure officielle de gestion des pêcheries abandonnées (CCAMLR-XV, paragraphe 9.6), notamment en ce qui concerne les conditions de réouverture de ces pêcheries.

7.2 Un registre des pêcheries de la zone de la Convention de la CCAMLR se trouve dans SC-CAMLR-XVI/BG/16 Rév. 2. Il n'existe aucune directive particulière permettant de définir si une pêcherie doit ou non être considérée comme étant abandonnée, mais un certain nombre de pêcheries examinées dans ce document sembleraient appartenir à cette catégorie. La liste complète, sur laquelle figurent les pêcheries qui ont été ajoutées lors de la réunion du Comité scientifique, figure au tableau 6.

7.3 Le Comité scientifique souligne que la procédure de réouverture des pêcheries abandonnées devraient tenir compte de principes de précaution. Pour ce faire, une notification devrait être donnée au préalable, accompagnée d'un plan de collecte des données semblable à celui qui, pour les pêcheries exploratoires, a été élaboré lors de WG-FSA-97 et dont les détails apparaissent à l'appendice E de l'annexe 5.

7.4 Le Comité scientifique considère qu'il serait possible, pour décider si une pêcherie est ou non abandonnée, d'examiner le temps qui s'est écoulé depuis les dernières opérations de pêche commerciale et le niveau des informations disponibles sur le statut actuel de la ressource. Pour certaines pêcheries, ce niveau d'informations est proportionnel au temps qui s'est écoulé depuis les dernières opérations de pêche commerciale. Pour d'autres, il existe des informations provenant de sources non commerciales, de campagnes de recherche, par exemple. Dans tous les cas, la pertinence des informations est fonction en partie de la biologie des espèces en question et plus particulièrement du taux de production du stock. Ces caractéristiques relatives au stock démontrent qu'il est bon de décider si une pêcherie a été abandonnée, selon chaque cas.

7.5 Le Comité scientifique examine des exemples de pêcheries de la zone de la Convention qui pourraient être considérées comme abandonnées.

- i) les pêcheries de *P. antarcticum*, *C. wilsoni* et *T. eulepidotus* de la division 58.4.2 n'ont jamais été évaluées par le WG-FSA. En raison du temps qui s'est écoulé depuis les dernières captures commerciales (1990), le Comité scientifique estime que ces pêcheries devraient être considérées comme abandonnées. En général, il conviendrait de définir ces pêcheries comme étant abandonnées une fois qu'une certaine période (soit trois ou cinq ans) s'est écoulée depuis les dernières captures déclarées; et
- ii) la pêcherie de *E. carlsbergi* de la sous-zone 48.3 a déjà fait l'objet d'une évaluation officielle et des avis de gestion ont été présentés à la Commission. Aucune capture commerciale n'a été observée dans cette pêcherie depuis 1992. Lors de la dernière évaluation, une limite préventive de capture tenant compte des incertitudes a été adoptée et demeure en vigueur jusqu'à la réalisation d'une nouvelle évaluation de cette pêcherie. Si la pêcherie est rouverte, la collecte des

données requises pour la mise à jour de l'évaluation, y compris la réalisation d'une campagne d'évaluation (mesure de conservation 103/XV) est prioritaire.

Stratégie de gestion à long terme pour *C. gunnari*

7.6 En 1997, le WG-FSA-97 a commencé à mettre au point des méthodes stratégiques de gestion à long terme pour *C. gunnari* ainsi que l'exigeait la Commission. Les critères de décision de la Commission servant actuellement à déterminer le rendement à long terme ne peuvent être appliqués en raison des variations naturelles importantes de la biomasse du stock reproducteur. Ce problème est examiné en détail aux paragraphes 5.58 à 5.65 du présent rapport.

Gestion par rétroaction de *D. eleginoides*

7.7 Lors de la dernière réunion (CCAMLR-XV, paragraphe 9.8), la Commission s'est inquiétée du fait que l'abondance du stock total de *D. eleginoides* ne peut être directement évaluée comme à l'accoutumée par les estimations d'abondance des jeunes poissons fournies par les campagnes d'évaluation par chalutages. Le WG-FSA et le Comité scientifique reconnaissent qu'il est essentiel de pouvoir contrôler l'état de la totalité du stock à long terme mais peu de progrès ont été réalisés à ce jour.

7.8 Ce problème est apparent dans la pêcherie de *D. eleginoides* de la sous-zone 48.3. La tendance sur plusieurs années de la biomasse du stock reproducteur prévue par le GYM semble ici aller à l'encontre de celle de la CPUE uniformisée dérivée du GLM (paragraphe 5.55). Il conviendrait de poursuivre le développement de méthodes qui tiennent compte de plus d'un indicateur de l'état du stock, notamment lorsque ceux-ci sont différents.

7.9 Un autre problème important lié à la gestion dans des conditions d'incertitude concerne les pêcheries nouvelles et exploratoires de *D. eleginoides*, pour lesquelles il est nécessaire d'extrapoler les données locales manquantes d'informations sur d'autres secteurs (paragraphes 9.53 à 9.71). Par ailleurs, l'absence de données indépendantes des pêcheries constitue également un problème sérieux : dans chaque zone, par exemple, il est nécessaire de mener des campagnes d'évaluation par chalutages de la biomasse des stocks en vue d'obtenir les estimations directes du recrutement dont on a besoin pour effectuer les évaluations par les méthodes actuelles. Les niveaux de capture non déclarée qui, par rapport aux captures déclarées, sont élevés dans certains secteurs, présentent des problèmes, ce qui produit un niveau significatif d'incertitude sur l'état des stocks de poissons.

7.10 T. Øritsland informe le Comité scientifique qu'un symposium sur les "objectifs et incertitudes de la gestion des données, notamment en ce qui concerne trois écosystèmes de l'Atlantique nord" s'est tenu à Bergen, en Norvège, du 2 au 5 juin 1997 (SC-CAMLR-XVI/BG/8). Le Comité scientifique s'en réjouit et attend avec impatience les résultats qui seront publiés dans un numéro spécial de *Fisheries Research*. L'utilité de ces résultats sera particulièrement évidente lors des délibérations du Comité scientifique sur la gestion en cas d'incertitude.